

## Motion de soutien aux magistrats présentée par le Groupe Majoritaire

**M. BODIN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** *Le Maire lors d'un rendez-vous organisé à la demande de l'ensemble des représentants des magistrats de l'ordre judiciaire, a entendu leurs inquiétudes et leurs difficultés.*

*Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon entend apporter à l'ensemble des magistrats son soutien et rappeler son attachement au principe républicain de l'indépendance des magistrats, au respect de ceux-ci et, partant, au respect de l'autorité judiciaire.*

*Depuis plusieurs mois les magistrats du parquet, qui défendent l'intérêt général et, à ce titre, apprécient l'opportunité des poursuites en veillant à l'application de la loi, subissent des pressions qui portent atteinte à l'indépendance de l'autorité judiciaire.*

*Par ailleurs les magistrats doivent faire face à une inflation de textes répressifs - lois, décrets, circulaires, ...- pris le plus souvent dans l'urgence et sous le coup de l'émotion du moment, voire parfois contradictoires entre eux, pour répondre à des problèmes de société. La question n'est pas de contester le bien-fondé des textes adoptés, mais d'alerter sur les conséquences de cette inflation nuisant en définitive à une bonne administration de la justice, à la défense de l'intérêt général et à la protection des libertés.*

*Le Conseil Municipal se joint à l'ensemble des représentants de l'ordre judiciaire, administratif et des juridictions financières, pour dénoncer les dérives institutionnelles actuelles, contraires au principe de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice, faisant du parquet une simple courroie de transmission du pouvoir exécutif.*

La présente motion sera adressée au Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY, et au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Madame Rachida DATI.

**«M. LE MAIRE :** J'ai effectivement reçu l'autre jour une délégation des deux syndicats de la magistrature qui sont venus me voir en me disant qu'ils avaient le soutien de l'ensemble des avocats, des juridictions judiciaires, financières et administratives. Ils m'ont d'ailleurs dit qu'ils étaient allés porter la même motion au siège d'un grand parti attachant au pouvoir et qu'ils y avaient reçu un accueil favorable. Donc c'est pour cela que je ne doute pas un seul instant que ce soir il y aura un vote unanime de notre assemblée.

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne voterons pas cette motion. Bien entendu, elle contient des énormités par exemple le fait, avant-dernier paragraphe, d'englober les juridictions financières dans le mécontentement. Je reviens d'un colloque où on a passé un jour et demi à discuter de la loi du 28 octobre 2008, elle n'est pas vieille, sur les magistrats de la Cour des Comptes et des Chambres Régionales des Comptes, une loi qui comble d'aise, je ne veux pas rentrer dans les détails, je ne veux pas vous refaire le colloque, tous les magistrats financiers. Rien que d'englober les juridictions financières avec les juridictions juridiques, arrêtez, rédigez autrement. Prenez vos précautions et tenez-vous au courant de l'actualité. On vote contre.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, vous voterez contre c'est votre droit, c'est-à-dire que vous serez un peu en désaccord avec vos députés mais ça c'est votre droit. Simplement je vais vous relire la dernière phrase : le Conseil Municipal se joint à l'ensemble des représentants de l'ordre judiciaire, administratif et financier, pour dénoncer les dérives, je n'ai pas dit que j'avais reçu les représentants des juridictions financières et administratives, ce n'est pas ça. Ce qu'ils m'ont dit c'est que les avocats et leurs bâtonniers d'ailleurs en l'occurrence, les juridictions financières, administratives, les greffiers, les huissiers, que tout le monde les soutenait dans leur mouvement. C'est cela qu'ils m'ont dit et c'est cela que veut dire la dernière phrase. En plus vous vous imaginez bien que cette motion-là, je l'ai quand même fait vérifier entre autres par les représentants des syndicats, que je n'ai pas écrit cela tout seul. Vous pouvez peut-être me faire un peu confiance par rapport à cela. Cela dit c'est tout à fait votre droit de voter contre.

Voyez par exemple j'ai là une motion de soutien syndicat des juridictions financières ici, les magistrats judiciaires sont mobilisés aujourd'hui contre des attaques sans précédent, vous dites que ce n'est pas vrai, cela a été voté au Congrès du Syndicat des juridictions financières le 17 octobre 2008.

**M. Jean ROSSELOT** : La loi est du 28 octobre 2008.

**M. LE MAIRE** : On ne va pas passer trop de temps sur cette motion. J'ai reçu des magistrats qui sont venus solliciter le soutien des élus. On est allé voir les représentants et les parlementaires qui nous ont dit qu'ils soutiendraient notre action. Vous ne voulez pas voter, c'est votre choix.

**M. Philippe GONON** : Nous nous abstiendrons simplement sur ce sujet.

**M. LE MAIRE** : Quels sont ceux qui sont contre ? Levez la main courageusement que je vous voie».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme BRANGET, M. BONNET, Mme GELIN, M. OMOURI, Mme M. JEANNIN, M. SASSARD et Mme PEQUIGNOT et 2 abstentions du groupe MODEM : M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN) décide d'adopter la motion de soutien aux magistrats proposée par le Groupe Majoritaire.

*Récépissé préfectoral du 20 novembre 2008.*